



REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi quatre décembre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt et un novembre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Deborah TARABUSO, Sandrine FOURNIER, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Morgane MARC'H, Messieurs, Bernard SEJALON, Lionel CANON, Jean-François MOUSSET, Renaud GUYON

Etaient absents et avait donné pouvoir :

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Lionel CANON
Monsieur Olivier BEGAIN à Monsieur Renaud GUYON
Monsieur Clément BERRUEX à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Monsieur Patrick BRUNCHER à Madame Morgane MARC'H

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Philippe CHEVRAT
Monsieur Mathieu BARBIER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 06 novembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard SEJALON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

L'ordre du jour est le suivant :

- N° 031 Budget primitif 2026 de la Régie de l'Office de Tourisme – Avis du Conseil d'Exploitation
- N° 032 Budget de la Régie de l'Office de Tourisme - Décision modificative budgétaire n°3 – Exercice 2025 – Avis du Conseil d'Exploitation
- N° 033 Partenariat avec Jean Lain Mobilités – Approbation et autorisation de signature
- N° 034 Convention avec TV8 Mont-Blanc – Approbation et autorisation de signature
- N° 035 Convention de partenariat avec la Direction TER Auvergne Rhône-Alpes et la STBMA – Approbation et autorisation de signature

N°2025/031

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME – AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU
04 DECEMBRE 2025**

N°2025/031

**BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION****Rapporteur :** Monsieur le Président

A la suite de la réunion des Commissions des finances du 17 octobre 2025 et du 28 octobre 2025, préparatoires à la séance du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme du 06 novembre 2025 au cours de laquelle il a été débattu des orientations budgétaires et présenté le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026 de l'Office de Tourisme, ainsi que de la Commission des travaux et des finances du 17 novembre 2025, il est proposé au Conseil d'Exploitation d'examiner le projet de budget primitif établi pour l'exercice 2026 et présenté sous sa forme réglementaire sous la nomenclature M57.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

DE DONNER un avis sur le projet de budget primitif présenté et établi pour l'exercice 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur le budget primitif 2026

N°2025/032

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 -
EXERCICE 2025 - AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU
04 DECEMBRE 2025**

N°2025/032

**BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 - EXERCICE 2025
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION****Rapporteur :** Monsieur le Président

Il est proposé au Conseil d'Exploitation d'adopter la modification budgétaire n°3, qui n'affecte pas l'équilibre financier de l'exercice. Cette modification vise à diminuer le chapitre des charges à caractère général de la somme de 15 000 € pour abonder le chapitre des charges de personnel du même montant.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

DE DONNER un avis sur le projet de Décision modificative budgétaire n°3.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur la décision modificative budgétaire n° 3.

N°2025/033

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
PARTENARIAT AVEC JEAN LAIN MOBILITES – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU
04 DECEMBRE 2025**

N°2025/033

**PARTENARIAT AVEC JEAN LAIN MOBILITES
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Office de tourisme a mis en place certains partenariats avec des entreprises locales, ainsi qu'avec des médias. Ces partenariats sont gagnants pour les deux parties. Ils permettent notamment avec les entreprises des échanges de visibilité en termes de communication. Les entreprises peuvent également être partenaires de certains événements et accorder des avantages à l'Office de tourisme, notamment avec la mise à disposition de services, d'équipements et de matériel.

Le Groupe Jean Lain Mobilités propose de renouveler le partenariat établi avec l'Office de tourisme et la STBMA pour l'année 2026, dans le cadre d'un partenariat global avec la destination.

Ce partenariat prévoit, comme les années précédentes, la mise à disposition d'un véhicule pour l'Office de tourisme et d'un autre pour la STBMA, selon les modalités précisées dans la convention (remplacement au bout de 25 000 km ou d'un an, exclusivité automobile, visibilité dédiée).

L'Office de tourisme pourra également solliciter le Groupe Jean Lain Mobilités à d'autres occasions pour la mise à disposition de véhicules supplémentaires, notamment pour les accueils presse, les éductours, les événements, etc.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat présenté en annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat et tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOpte cette proposition à l'unanimité.

N°2025/034

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
CONVENTION AVEC TV8 MONT-BLANC – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU
04 DECEMBRE 2025**

N°2025/034

**CONVENTION AVEC TV8 MONT-BLANC
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est proposé de renouveler la collaboration avec TV8 Mont-Blanc afin de renforcer la visibilité de la destination durant la saison hivernale 2025-2026 et répondre aux besoins vidéo pour la Mairie et l'Office de tourisme. Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie de promotion du territoire auprès des clientèles régionales mais représente également un atout non négligeable pour la création de contenu et l'alimentation de la communication digitale sur le plan national et international.

La convention porte sur la production et la diffusion de contenus audiovisuels destinés à valoriser la destination durant la période du 15 décembre 2025 au 27 mars 2026. TV8 Mont-Blanc mettra à disposition un content manager et assurera la diffusion de reportages (formats courts) et d'espaces publicitaires TV et digitaux.

Prestations TV8 Mont-Blanc :

- Mise à disposition d'un content manager au pôle communication ;
- Production de contenus valorisant les animations, événements et temps forts de la saison ;
- Diffusion sur TV8 Mont-Blanc et ses supports digitaux ;

Ce partenariat permet d'amplifier la visibilité de Saint-Gervais, de produire des contenus de grande qualité et de soutenir les actions de communication sur l'ensemble de la saison 2025-2026.

Le montant total du partenariat s'élève à : 21 000€ HT, soit 25 200 € TTC

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat présenté en annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat et tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBATS :

- *Monsieur le Président : « Ce partenariat avec TV8 Mont-Blanc existe depuis plusieurs années. TV8 Mont-Blanc réalise la production des vidéos sur la saison hiver mais également toutes les autres vidéos destinées aux réseaux sociaux. Ils réalisent également tous les tournages des vidéos promotionnelles et institutionnelles. La destination est très présente sur TV8 Mont-Blanc ».*

- *Monsieur Didier JOSEPHE : « La réalisation de ce type de vidéos est une compétence que nous n'avons pas en interne ».*

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

N°2025/035

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION TER AUVERGNE RHONE-ALPES ET LA STBMA –
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT GERVAIS DU
04 DECEMBRE 2025**

N°2025/035

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA DIRECTION TER AUVERGNE RHONE-ALPES ET LA STBMA
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Office de tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc, en collaboration avec la STBMA, développe des partenariats avec plusieurs acteurs institutionnels et économiques afin de renforcer la visibilité de la destination et de faciliter l'accès au domaine skiable.

Ces partenariats permettent également de soutenir l'écomobilité et les modes de déplacement alternatifs.

TER Auvergne-Rhône-Alpes (TER AURA) s'est rapproché de la destination afin de renouveler le partenariat pour la saison d'hiver 2025/2026. L'objectif est double :

- accroître la notoriété de Saint-Gervais sur l'ensemble du réseau TER AURA,
- encourager l'accès à la destination par le train.

La STBMA, propose d'intégrer à ce partenariat une réduction de 10 % sur les forfaits Évasion Mont-Blanc 1 jour et 2 jours, accordée aux voyageurs TER AURA, comme cela est déjà le cas avec le Léman Express, sur présentation d'un justificatif de transport. Cette réduction est cumulative avec toutes les autres promotions en vigueur (famille, 1ère neige, ski de printemps).

Pour accompagner cette offre, l'Office de tourisme et la STBMA mettront en œuvre plusieurs actions de communication : page dédiée sur leurs sites internet, campagnes sponsorisées sur les réseaux sociaux, emailings ciblés, dotations en forfaits pour jeux-concours, diffusion de contenus dans les gares de télécabines, valorisation de l'écomobilité dans l'ensemble de la communication.

De son côté, TER AURA déploiera une campagne de promotion de la destination comprenant : création d'une page dédiée pour Saint-Gervais, diffusion de contenus sur les écrans en gare (notamment dans la gare Part-Dieu à Lyon), publications sur ses réseaux sociaux, concours et opérations événementielles, envoi de mails dédiés et intégration dans ses campagnes promotionnelles.

La convention est établie pour toute la saison d'hiver 2025/2026. L'Office de tourisme et la STBMA considèrent ce partenariat comme un levier important pour promouvoir l'accès ferroviaire de la destination et renforcer les actions en faveur de la mobilité durable.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat présenté en annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat et tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBATS :

- Monsieur Lionel CANON : « C'est très apprécié de pouvoir partir de Genève, les skis aux pieds ».
- Madame Morgane MARC'H : « Comment sont informés les gens que ce dispositif existe ? »
- Monsieur Didier JOSEPHE : « TER AURA diffuse l'information notamment sur son site internet, sur ses réseaux sociaux, sur les écrans en gare de Lyon Part-Dieu ».

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole aux représentants socio-professionnels concernant les prévisions de la saison.

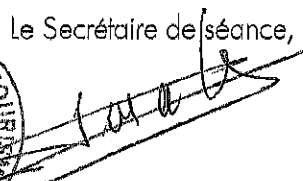
Monsieur Didier JOSEPHE indique que le taux d'occupation pour la saison d'hiver est en hausse de 3,2 pts par rapport à l'hiver dernier et le nombre de nuitées de + 1,3%. Le taux d'occupation sur les vacances de Noël est de 74,3 % de taux d'occupation, soit une progression de +5 points.

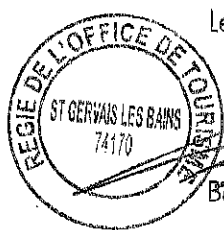
Madame Alizée NICOLETTA informe que les inscriptions en ligne aux écoles de ski sont en très forte progression. Les chiffres pour janvier 2026 sont supérieurs d'environ 40 % par rapport à janvier 2025.

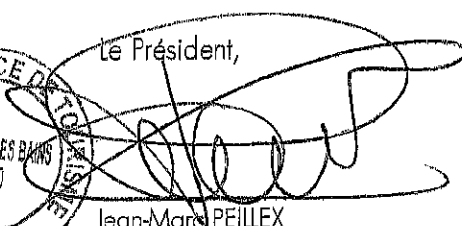
Monsieur Renaud GUYON, indique que pour la STBMA, le chiffre d'affaires est en progression d'environ ~~25~~ %. ~~5~~ %.

Madame Elodie LOMBARDOT indique une forte réservation des Thermes pour la semaine de Noël. Les Thermes sont complets pour les vacances. L'amplitude horaire journalière a été augmentée de 90 minutes. Le site internet des Thermes a fait l'objet de modifications. Le taux d'occupation s'affiche en temps réel.

La séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire de séance,

Bernard SEJALON



Le Président,

Jean-Marc PEILLEX



Procès-verbal mis en ligne du ~~04/03/16~~ au ~~04/05/1~~..... 2026